

Préavis N°51
Demande de crédit pour la réfection
des chemins de montagne
Projet ERABLE (1ère étape)

Ballaigues, le 22 février 2011

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 95'820.00 pour financer la 1^{ère} étape des travaux de réfection des chemins de montagne regroupés sous le nom de projet ERABLE.

II. Préambule

C'est en 1992 que le projet ERABLE a débuté. Il réunit les communes de Lignerolle, de L'Abergement et de Ballaigues ainsi que l'Etat de Vaud et vise à revaloriser et remettre en état l'ensemble des chemins de montagne sur le territoire desdites communes.

Suite à la séance du 24 octobre 2007 entre le Service du Développement Territorial (SDT) et le groupement des communes propriétaires des alpages concernés par cette réfection des chemins, un dossier complet a été établi lors des différentes séances qui se sont tenues jusqu'à l'aboutissement du projet définitif concernant les différents tronçons à remettre en état.

La gestion et l'organisation du projet est sous la responsabilité des communes territoriales soit, Lignerolle, Ballaigues et L'Abergement. La commune de Lignerolle a été désignée commune pilote du projet.

Ce dossier sera présenté au SDT pour l'organisation d'une expertise par les instances fédérales. Suite à cette démarche, le subventionnement des ouvrages projetés pourra être confirmé.

La dégradation et le vieillissement des chemins nécessitent une sérieuse réfection. Malgré la présence de nombreux ouvrages de déviation des eaux de surface, l'orniérage est souvent très marqué. La circulation des voitures et des véhicules agricoles ainsi que l'exploitation forestière participent également à la dégradation des chemins.

III. Description des travaux projetés

Travaux en 1^{ère} étape :

Sur la base du projet ERABLE tel que présenté par le Bureau Technique J.-J. Burri et en tenant compte du projet général de l'expertise fédérale du 29 avril 2010 et de l'urgence à effectuer les travaux de réhabilitation sur certains chemins, le comité ERABLE a pris la décision, le 2 novembre 2010, sous réserve de l'accord des Conseils communaux de Lignerolle et de Ballaigues, d'effectuer en 1^{ère} étape les travaux de réfection sur les chemins suivants :

La Bessonne – Croisée de la Poyette (route des Puits) – N°3 sur le plan

Longueur 3130m, chemin en enrobé au bénéfice de subventions. Répartition du solde des coûts selon la convention « route des Puits » entre les communes de Lignerolle, Ballaigues et l'Etat de Vaud.

Croisée de la Poyette – la Poyette - N°3 sur le plan

Longueur 600m, chemin en gravier stabilisé au bénéfice de subventions. Solde des coûts à la charge de la commune de Ballaigues.

Croisée de la Poyette – croisée Bel-Coster- Vélards - N°4 sur le plan

Longueur 290m, chemin en enrobé au bénéfice de subventions. Répartition du solde des coûts selon convention « route des Puits ».

Croisée Bel-Coster-Vélards – croisée Combe du Commun –Vélards - N°5 sur le plan

Longueur 100m, chemin en enrobé au bénéfice de subventions. Solde des coûts à la charge de la commune de Ballaigues.

Chemin d'accès à la Jaccarde - N°12 sur le plan

Longueur 410m, chemin en gravier stabilisé au bénéfice de subventions. Soldes des coûts à la charge de la commune de Lignerolle.

Vous trouverez sur le tableau joint en annexe, le détail des chemins avec les longueurs, le revêtement prévu, les subventions allouées et le solde à charge des communes de Ballaigues et Lignerolle ainsi que celui à charge de l'Etat de Vaud.

Les travaux ont été devisés sur la base de métrés et de relevés effectués sur place et de prix unitaires appliqués dans la région pour des travaux similaires.

Au cas où ces travaux obtiendraient l'aval du Conseil communal de Ballaigues, ils feraient l'objet d'une mise en soumission de type « marchés publics » conformément aux normes et prescriptions en vigueur.

Pour information, le Conseil communal de Lignerolle a approuvé dans sa séance du 20 décembre 2010 le crédit de CHF 80'000.00 demandé par la Municipalité pour cette première étape du projet.

Les travaux pourraient commencer dès fin avril 2011 et se terminer début novembre de la même année.

L'Etat de Vaud ne s'étant pas encore déterminé sur la réfection des chemins gravelés le concernant exclusivement, à savoir, les chemins N°117 – Grand Bel-Coster, N°118 – Prés Brunets, N°139 – Montagne Devant et N°143 – Petit Bel-Coster, l'option a été prise que ces travaux seraient entrepris dans une deuxième étape.

Il en est de même pour le chemin N°149 – les Cernys qui concerne la commune de Ballaigues et celui des Vélards qui est sur un domaine privé.

Outre la réfection des chemins mentionnés, le projet ERABLE prévoit et étudie également dans des étapes ultérieures :

- l'adduction éventuelle d'eau aux chalets d'alpages non raccordés au réseau intercommunal
- la réfection des chalets d'alpages

Cette adduction d'eau et la réfection des chalets seraient également au bénéfice de subventions cantonales et fédérales. Toutefois, devant la complexité des dossiers à établir pour obtenir les subsides alloués et de l'absence momentanée d'une position identique pour l'Etat de Vaud et les communes concernées, il a été décidé, en accord avec le Service des Améliorations Foncières que ces projets individuels seraient déposés jusqu'à fin septembre 2011.

IV. Conséquences financières

1. Coûts

Des tableaux en annexe, il ressort que les montants des travaux à la charge de la commune de Ballaigues sont les suivants :

Chemin N°3 - La Bessonne – Croisée de la Poyette (route des Puits)	CHF	52'150.00
Chemin N°3 - Croisée de la Poyette – la Poyette	CHF	23'940.00
Chemin N°4 - Croisée de la Poyette – croisée Bel-Coster- Vélards	CHF	5'930.00
Chemin N°5 - Croisées Bel-Coster-Vélards – Combe du Commun –Vélards	CHF	7'875.00
Honoraires pour étude et avant-projet	<u>CHF</u>	<u>5'925.00</u>
Total	CHF	95'820.00

2. Financement et répartition des frais

Des importants subsides du Canton de Vaud (46%) et de la Confédération (33%) seront alloués pour ce projet, représentant une somme d'environ CHF 740'000.00

Les parts assumées pour la répartition du solde hors subventions de la « route des Puits » est d'environ CHF 157'000.00, ce montant étant pris en charge par les communes de Ballaigues, Lignerolle et l'Etat de Vaud à parts égales.

Le total des travaux à la charge de la commune de Ballaigues pour cette 1^{ère} étape du projet, à savoir un montant de CHF 95'820.00 sera financé par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché et amorti en 30 ans.

V. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'820.00, pour financer les travaux de réfection cités en titre.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 95'820.00 aux meilleures conditions du marché en faisant usage de l'autorisation en matière de plafonds d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2006-2011.
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Raphaël Darbellay

La secrétaire

Sandra Parisot

**COMMUNE DE LIGNEROLLE – PROJET ERABLE – 1ère ETAPE
REVETEMENT DES CHEMINS BESSONNE – POYETTE – BEL COSTER – VELARDS ET JACCARDE**

Chemin	Tronçon	Long. [m]	Revêt.	Cne territ.	Coût total	Subvention		Solde 21.00%	Répartition			
						Cant. 46%	Féd. 33%		Lignerolle	Ballaigues	État Vaud	
3	La Bessonne – Croisée Velards, Poyette, Route des Puits	3130	Enrobé	Lignerolle	(236.- / m')	342'700.00	245'850.00	156'450.00	(2) 1/3	52'150.00	(2) 1/3	(2) 1/3
					745'000.00				52'150.00		52'150.00	52'150.00
3	Croisée Velards Poyette – La Poyette	600	Grave stabilisée (1)	Lignerolle 340m L'Abergement 260m	(190.- / m')	52'440.00	37'620.00	23'940.00	-	23'940.00	100%	-
					114'000.00				-		100%	-
4	Croisée Velards Poyette – Croisée Bel Coster Velards Route des Puits	290	Enrobé	Lignerolle	(292.- / m')	38'970.00	27'960.00	17'790.00	(2) 1/3	5'930.00	(2) 1/3	(2) 1/3
					84'720.00				5'930.00		5'930.00	5'930.00
5	Croisée Bel Coster Velards – Velards	100	Enrobé	Lignerolle	(375 / m')	17'250.00	12'375.00	7'875.00	-	7'875.00	100%	-
					37'500.00				-		100%	-
12	La Jaccarde	410	Grave stabilisée	Lignerolle	(196.60 / m')	37'085.00	26'605.00	16'930.00	100%	16'930.00	-	-
					80'620.00				-		-	-
Honoraires études pour avant-projet (46'000.-) et frais déjà engagés par la Commune de Lignerolle (24'000.-)					1'061'840.00	488'445.00	350'410.00	222'985.00	75'010.00	89'895.00	58'080.00	
					70'000.00	32'200.00	23'100.00	14'700.00	4'990.00	5'925.00	3'785.00	
					1'131'840.00	520'645.00	373'510.00	237'685.00	80'000.00	95'820.00	61'865.00	

(1) Ou gravillonné bicouche

(2) Répartition selon convention « Route des Puits »